

La gouvernance de la « civilisation écologique » en Chine

1 Au tournant des années 2000-2015, la Chine est confrontée à une crise environnementale sans précédent, menaçant non seulement l'intégrité de son territoire et la santé de ses habitants, mais également la légitimité du Parti Communiste Chinois (PCC) (Albert et Xu, 2016). La pollution de l'air, de l'eau et des sols, exacerbée par des décennies d'industrialisation rapide et de croissance économique effrénée, atteint des niveaux critiques. Les scandales liés à la falsification de données environnementales et les violations répétées des lois par les entreprises d'État, souvent avec la complicité des gouvernements locaux, ont alimenté une méfiance croissante envers l'appareil d'État (Monjon et Poncet, 2018). À l'international, les images des « airpocalypses » - d'intenses épisodes de pollution - dans des villes comme Pékin ou Chongqing ont terni l'image de la Chine et renforcé les critiques sur son modèle de développement (Mouton, 2022).

2 Au moment de son arrivée au pouvoir en 2012, Xi Jinping hérite d'un paysage institutionnel fragmenté où les autorités locales contournent régulièrement les lois nationales en matière de protection sociale et environnementale. La falsification et la distorsion des données est monnaie courante, limitant la capacité du gouvernement central à évaluer les performances des cadres locaux (Huang, 2020). Ces pratiques exacerbent la crise de légitimité que traverse alors le PCC (Hammer, 2017) et érodent la confiance publique dans l'appareil d'État. C'est dans ce contexte que Xi Jinping érige la protection environnementale parmi les priorités stratégiques nationales et fait du concept de Civilisation Écologique un des slogans phares du Parti (Sullivan, 2023).

3 Le Président chinois va entamer une refonte ambitieuse du rôle de l'État dans la gouvernance environnementale du pays. L'objectif affiché est de mobiliser l'innovation numérique - intelligence artificielle (IA), méga données, et plateformes connectées - pour optimiser la gestion de la crise environnementale à l'aide d'outils de quantification des performances socio-environnementales des agents économiques. Ce projet de modernisation écologique du pays s'inscrit dans une logique sécuritaire où les mathématiques souveraines deviennent un levier politique pour gouverner par les nombres (Weigelin-Schwiedrzik, 2018). Si cette approche n'est pas spécifique à la Chine, reflétant en réalité un processus global propre au développement des États modernes (Dérosières et Kott, 2005 ; Foucault, 2025/1972, 2007/1979 ; Lascoumes et Le Galès, 2018 ; Scott, 1998 ; Supiot, 2015), elle prend ici une dimension singulière en raison du contrôle autoritaire exercé par le PCC sur les systèmes d'information du pays.

- 1 Xue Fang est secrétaire général adjoint de la Beijing Credit Society, chercheur au Centre de recher ([...](#))

4 Cet article explore comment les ambitions du PCC en matière de contrôle des données environnementales se manifestent à la fois sur le plan discursif, à travers les récits du Parti sur la Civilisation Écologique Numérique (CEN), et sur le plan opérationnel, via le Système de Crédit Écologique (SCE). Encore peu connu en Occident, le SCE correspond à la branche environnementale du Système de Crédit Social chinois. Il vise à mesurer et à noter le niveau « d'intégrité écologique » des entreprises et des individus afin d'encourager les comportements écoresponsables tout en sanctionnant ceux jugés nuisibles à l'environnement (Fang, 2022 1). Deux sous-systèmes du SCE ont été ici étudiés : le système de crédit environnemental des entreprises et le système de crédit écologique des citoyens, actuellement en phase d'expérimentation à Lishui. Cette analyse permet d'interroger les fondements idéologiques du système de crédit écologique ainsi que son efficacité opérationnelle pour atteindre les objectifs climatiques fixés par Pékin : un pic des émissions d'ici 2030 et la neutralité carbone à l'horizon 2060. Les concepts clés mobilisés par les chercheurs chinois travaillant à la conceptualisation de la civilisation écologique et numérique et du SCE ont ainsi été étudiés au prisme des *Critical Data Studies* . Dans cette perspective, une dizaine de textes séminaux sur la CEN et le SCE ont été analysés. Ces textes émanent d'« intellectuels organiques » au sens de Gramsci (1971/1929-1935), c'est-à-dire de cadres et d'experts du Parti qui contribuent à élaborer et stabiliser les doctrines écologiques du PCC tout en les articulant à la pensée de Xi

Jinping. La sélection et l'échantillonnage des textes a été faite à partir de trois principaux critères : l'autorité institutionnelle et l'expertise des auteurs et contributeurs clés, la temporalité et la contemporanéité des textes, et enfin leur référencement sur le web chinois. Les textes retenus reflètent les productions académiques, idéologiques et doctrinales de chercheurs chinois et d'experts institutionnels occupant des positions clés dans les organismes de recherche ou de pilotage de la CEN et du SCE en Chine. Ils sont soit directement rédigés par ces auteurs, soit issus d'entretiens ou de comptes rendus de réunions publiques où ceux-ci prenaient la parole. Ils traitent de la construction institutionnelle et idéologique du SCE ainsi que de la vision du développement promue par la CEN, illustrant différentes dimensions (normative, opérationnelle, idéologique) du modèle chinois d'écologie politique. L'ensemble des textes étudiés ont été publiés entre 2020 et 2024 et font l'objet de reprise de contenu importante sur le web chinois. Les écrits étudiés proviennent de plateformes reconnues (sites gouvernementaux et médias officiels) ce qui permet d'appréhender le matériau comme représentatif des discours de légitimation et de pilotage institutionnel de la CEN.

La civilisation écologique numérique

La civilisation écologique : une rhétorique verte au service d'un projet politique autoritaire

5 Le concept de Civilisation Écologique a émergé, au cours des deux dernières décennies, comme un pilier central de la rhétorique environnementale du Parti Communiste Chinois pour faire face à la crise de légitimité auquel il était alors confronté (Marquis *et al.*, 2011). Ce concept repose sur l'idée d'une coexistence harmonieuse entre l'humanité et la nature, promue comme une vision alternative au développement durable tel qu'il est conceptualisé dans les pays occidentaux (Marinelli, 2018). Désormais intégré au socle idéologique du Parti-État, il est présenté comme un cadre théorique et pratique offrant une perspective holistique dans laquelle l'homme et la nature cohabitent symbiotiquement (Gaffric et Heurtebise, 2013).

6 Cependant, derrière cette apparente quête d'harmonie civilisationnelle, la civilisation écologique constitue avant tout un outil de politique stratégique. Elle sert à renforcer la légitimité du PCC tout en proposant un contre-modèle idéologique à l'Occident, souvent décrit dans les discours officiels comme prédateur et impérialiste. En mobilisant un héritage confucéen idéalisé, ce concept vise à promouvoir un modèle chinois distinct, en opposition aux valeurs capitalistes occidentales (Hansen, 2018 ; Heurtebise, 2023). Par ailleurs, la civilisation écologique s'accompagne d'une rhétorique de modernisation écologique qui associe innovation technologique, protection environnementale et croissance économique pour consolider l'autorité du Parti (Goron, 2018).

7 Avec l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping en 2012, le contrôle de l'État sur les discours relatifs à la civilisation écologique s'est intensifié de manière significative (Buckley, 2021 ; Geall et Ely, 2018 ; Goron, 2018 ; Hansen, Li et Svarverud, 2018 ; Wang, 2022). Ce concept est devenu l'un des slogans clés de la rhétorique du Parti, accompagnée d'une production prolifique de discours et de politiques sur le sujet. Xi Jinping a promu, à tous les niveaux de la société, une vision triomphante du renouveau écologique de la Chine dirigée par le Parti (Goron, 2018). Une vision qui prône un modèle descendant d'écologie politique, visant à répondre par la force et l'autorité aux attentes des citoyens chinois face aux scandales environnementaux et à l'impunité des pollueurs. En affichant une volonté ferme de lutter contre la pollution et d'améliorer la transparence environnementale, le PCC de Xi Jinping cherche à regagner la confiance populaire tout en renforçant son emprise sur les entreprises, administrations locales, et les citoyens (Marquis et Bird, 2018). Ce positionnement stratégique permet également au PCC de présenter la civilisation écologique comme un modèle global capable d'inspirer d'autres nations dans leur transition écologique (Li et Shapiro, 2020).

La civilisation écologique numérique : une évolution stratégique

8 Avec la prolifération et la complexification des discours sur la civilisation écologique sous Xi Jinping, le PCC a décliné ce concept en plusieurs versions. Parmi elles, la Civilisation Écologique Numérique (CEN) illustre l'ambition du PCC d'articuler transition écologique et transformation numérique comme leviers stratégiques de modernisation du pays.

9 Selon les intellectuels organiques du PCC, la CEN repose sur deux dynamiques convergentes : la « numérisation de la civilisation » et l'« écologisation de la civilisation », qui se rencontrent pour transformer les relations entre nature, société et technologie (Shi et Chi, 2024). Présentée comme une nouvelle étape historique après les civilisations primitives, agricoles et industrielles, cette vision ambitionne de transposer les dimensions matérielles, spirituelles et institutionnelles de la civilisation écologique dans des formes numériques afin d'en optimiser la gestion. Les technologies numériques sont ainsi mobilisées pour améliorer la gouvernance environnementale, rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et renforcer la productivité économique tout en favorisant une coexistence harmonieuse entre l'homme et son environnement (*ibid.*).

10 Parmi les objectifs stratégiques de la CEN, on retrouve la volonté de mettre en place un système intégré de collecte, d'analyse et de partage des données environnementales à travers des infrastructures numériques avancées. Il s'agit de promouvoir la création d'un centre national de données écologiques, conçu comme un *data hub* permettant de coordonner les efforts interrégionaux en matière de gouvernance environnementale (Huang et Luo, 2024). Un tel système s'appuierait sur des technologies telles que la surveillance par satellite, les drones intelligents ou encore les capteurs IoT (*Internet of Things*), permettant une collecte automatisée des données relatives à l'atmosphère, au sol ou aux écosystèmes marins (Baidu Encyclopedia, 2023).

11 Shi et Chi (2024), politologues à l'école du Marxisme de l'Université de Fujian dans le Zhejiang, insistent sur le rôle clé de la *datafication* dans l'optimisation des processus décisionnels liés à l'écologie (Shi et Chi, 2024). Par exemple, il est question d'utiliser des jumeaux numériques (*digital twins*), comme celui développé pour le bassin fluvial Yongjiang dans le Zhejiang, afin de simuler des scénarios environnementaux complexes tels que l'évolution des inondations. Ces outils pourraient permettre non seulement une gestion proactive, mais aussi une anticipation des risques écologiques grâce à des modélisations prédictives basées sur des ensembles massifs de données. Au-delà des écosystèmes naturels, ce processus de *datafication* englobe également les comportements humains via des mécanismes de contrôle écologiques individuels et collectifs (Huang et Luo, 2024). Ces dispositifs sont censés inciter les citoyens et les entreprises à adopter des pratiques écoresponsables grâce à un suivi algorithmique de leurs activités quotidiennes. Il s'agit de développer des dispositifs de surveillance numérique des conduites pour écologiser les comportements individuels et collectifs.

12 Cette approche traduit un projet de gestion centralisée de l'écologie fondé sur les données, visant à englober aussi bien les entreprises que les écosystèmes naturels et les comportements individuels au sein d'un cadre unifié. En mobilisant un réseau intégré d'infrastructures numériques, la CEN a l'ambition de transformer chaque élément naturel ou social en entité mesurable et traçable (*ibid.*).

13 Elle s'inscrit ainsi dans la continuité des grands récits politiques portés par Xi Jinping depuis 2012, valorisant l'usage stratégique des outils numériques pour renforcer le contrôle du PCC sur la société et l'économie (Wang, 2023). Les discours sur la CEN font écho à ceux sur la grande réjuvenation de la nation chinoise, qui présentent l'innovation technologique comme un moteur de modernisation institutionnelle et de croissance économique dans les secteurs de pointe (Geall et Ely, 2018 ; Gourdon, Monjon et Poncet, 2016). Dans cette vision, le numérique devient à la fois un levier d'efficacité environnementale et un instrument de contrôle politique au service du projet

civilisationnel d'État. Xi Jinping a ainsi transformé la doctrine du PCC sur la civilisation écologique, initialement conçue comme un cadre d'analyse des crises du modèle de développement chinois, en un récit optimiste de régénération écologique piloté par le numérique (Goron, 2018). Cette rhétorique légitime le renforcement des capacités de surveillance verticale de l'État au nom de la modernisation la gouvernance environnementale du pays et de la lutte contre l'impunité des pollueurs (Zhou, 2020).

Le numérique au service d'une écologie centralisée

14 En 2014, le Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire a adopté une version révisée de la loi sur la protection de l'environnement, sous l'initiative de Xi Jinping. Celle-ci introduit des normes plus strictes pour contrôler les pollutions tout en renforçant les obligations de transparence environnementale des entreprises d'État. Elle prévoit également la mise en place de dispositifs d'évaluation des performances écologiques des cadres locaux du PCC pour les contraindre à faire appliquer les lois environnementales nationales. Ces mesures visent à renforcer les capacités de surveillance des autorités centrales sur les échelons administratifs et politiques inférieurs afin de responsabiliser les gouvernements locaux et de mieux contrôler leurs actions (Ker et Logan, 2014). Deux ans plus tard, en 2016, le gouvernement central a réformé le système d'application des lois environnementales du pays afin de renforcer le pouvoir exécutif du ministère de l'Écologie et de l'Environnement (MEE). Cette réforme vise officiellement à redonner au MEE le pouvoir de superviser directement les bureaux locaux de protection environnementale, qui étaient jusqu'alors sous la direction des gouvernements provinciaux ou municipaux (Zhou, 2020). L'objectif affiché est de limiter la capacité de ces derniers à contourner les lois nationales (*ibid.*). Naturellement, de telles réformes impliquent une stratégie de contrôle accru de l'information environnementale par les autorités centrales.

15 Parallèlement, Xi Jinping a renforcé le contrôle de l'État sur les plateformes numériques environnementales ouvertes au public - telles que WeChat ou les microblogs des bureaux locaux du MEE. Officiellement ces dispositifs sont censés encourager la participation du public à la gouvernance informationnelle de l'environnement (Zhang, Mol et He, 2016). Ils permettent aux citoyens d'accéder à des données horaires sur la qualité de l'air ou de l'eau via leurs téléphones intelligents et offrent aussi des canaux pour signaler des problèmes environnementaux, notamment à travers des applications mobiles développées par certaines organisations non gouvernementales environnementales chinoises (Kostka, Zhang et Shin, 2019). Bien que ces initiatives digitales soient officiellement présentées comme faisant partie intégrante d'une stratégie nationale de modernisation écologique attentive aux préoccupations des citoyens, elles incarnent en réalité un modèle autoritaire de gouvernance environnementale où l'État exerce un contrôle quasi absolu sur la production et la diffusion des informations environnementales (Bolsover et Goron, 2020 ; Monjon et René, 2021).

16 La transparence promue, en apparence, par ces systèmes doit ainsi être interprétée avec prudence. Derrière l'ouverture affichée se cache un contrôle strict du discours environnemental en ligne. Les pratiques telles que la falsification des données ou l'inondation des plateformes avec du contenu homogène reprenant le discours officiel ont été documentées (Goron et Bolsover, 2020 ; Zeng *et al.*, 2017). Toute initiative citoyenne indépendante qui dépasse le cadre institutionnel contrôlé par l'État est sévèrement réprimée (Fu et Distelhorst, 2018). Cette répression s'est largement renforcée sous Xi Jinping et s'accompagne même désormais d'une criminalisation systématique des activistes environnementaux qui contreviennent aux objectifs du PCC, ce qui n'était pas le cas sous Hu Jintao (*ibid.*).

17 Dans cette vision autoritaire et techno-centrée de l'écologie, la production de l'information environnementales doit rester sous le contrôle des autorités centrales et être conforme à l'idéologie du Parti. Si ce dernier prône l'avènement d'une nouvelle ère de développement vert « axée sur l'innovation » (Geall et Ely, 2018), ce projet ne

laisse pas de place aux voix dissidentes ou à d'autres conceptions de l'écologie. La civilisation écologique et numérique promue par le Parti-État allie donc autoritarisme vert et contrôle numérique, via une vision de l'innovation technologique qui ne se limite plus à la seule sphère technique, mais englobe également des expérimentations politiques et institutionnelles. L'objectif est d'intégrer les technologies numériques dans tous les aspects de la société, de la gouvernance environnementale au contrôle des modes de vie des citoyens, en passant par la gestion optimisée des entreprises et la maîtrise des risques écologiques. En s'appuyant sur des systèmes de contrôle de plus en plus sophistiqués, le Parti souhaite aligner les comportements des citoyens, des entreprises et des cadres du Parti avec ses objectifs civilisationnels (Monjon et René, 2021). Depuis quelques années, cette stratégie s'est concrétisée à travers la mise en place de divers dispositifs de contrôle numérique de la fiabilité écologique des agents qui sont expérimentés à l'échelle nationale à travers différents projets pilotes locaux.

Opérationnaliser la confiance sociale

Le système de crédit écologique

18 Le système de crédit écologique (SCE) incarne pleinement cette articulation entre modernité technologique, nationalisme culturel et contrôle centralisé, dont la CEN prétend faire la synthèse. Ce vaste système aux multiples ramifications illustre de façon concrète la manière dont le PCC mobilise les technologies numériques pour surveiller, évaluer et orienter les comportements des acteurs politiques, économiques et sociaux. L'objectif phare du SCE consiste à mobiliser les technologies digitales les plus avancées pour faire appliquer les lois environnementales du pays sur l'ensemble du territoire, tout en promouvant une « moralité écologique » parmi les citoyens, les entreprises et les cadres du Parti (Fang, 2022).

19 Concrètement, le SCE se déploie à travers la mise en place d'une série de dispositifs numériques expérimentaux conçus pour mesurer la « fiabilité écologique » des agents et rationaliser l'usage des ressources naturelles. Ces systèmes visent à sanctionner ceux qui ne respecteraient pas les lois et réglementations environnementales nationales tout en récompensant ceux qui démontreraient un haut niveau de conformité.

20 De tels dispositifs visent également à intégrer les externalités socio-environnementales des activités productives dans les coûts de production des entreprises afin de réorienter l'économie chinoise vers des modèles de valorisation fondés sur l'écologie plutôt que sur la finance (Fang, 2022 ; Wu, 2023). Par exemple, les entreprises ayant une faible note écologique peuvent être exclues des marchés publics ou se voir refuser l'accès à certains financements verts. À l'inverse, celles ayant une bonne note bénéficient d'avantages, tels que des taux préférentiels ou un accès renforcé aux marchés internationaux. Ces systèmes visent à rendre obligatoire la divulgation d'informations environnementales par les entreprises (Tan, 2024) afin de diriger les flux financiers vers les technologies bas-carbone (Wu, 2023).

21 Le SCE cherche, par ailleurs, à façonner les subjectivités en promouvant une culture écologique nationale et en orientant les comportements individuels vers l'écoresponsabilité, selon les critères du Parti (*ibid.*). Dans cette perspective, les citoyens chinois sont présentés comme des acteurs clés de la transition écologique devant être activement mobilisés pour construire une nouvelle culture écologique nationale. À travers des plateformes numériques dédiées, ces derniers sont encouragés à signaler les comportements polluants ou à documenter leur empreinte carbone personnelle via des applications interactives. Officiellement, il s'agit d'instaurer une gouvernance écologique fondée sur la participation collective et la co-responsabilité entre l'État, les entreprises et

la société civile (Fang, 2022).

22 Le SCE revêt donc une dimension civilisationnelle, en tant qu'outil opérationnel visant à écologiser - via le contrôle informationnel - les modes de gouvernance et de production du pays, mais aussi les modes de vie des citoyens. Il est d'ailleurs décrit comme un outil qui permettra à la Chine, une fois les expérimentations achevées, de mettre en place une société nouvelle fusionnant le « vert et l'intelligent ». Pour bien comprendre son fonctionnement et ses fondements idéologiques, il est indispensable de le situer dans le contexte plus large du système de crédit social chinois.

Le SCE comme sous-système du système de Crédit Social (SCS)

23 Encore peu connu en occident, le SCE correspond en réalité à la branche environnementale du Système de Crédit Social (SCS) chinois. Lancé en 2014 par Xi Jinping, le SCS s'inscrit dans une démarche de modernisation de la gouvernance et de moralisation sociale à travers le déploiement de nouveaux outils de surveillance et de notation des agents (Creemers, 2018). Initialement conçu comme un mécanisme de notation financière visant à réduire les risques de défaut de paiement, le SCS s'est progressivement élargi pour inclure la régulation des comportements sociaux, économiques et environnementaux. Ce vaste système repose sur un ensemble complexe de mécanismes numériques, plus ou moins sophistiqués, permettant de collecter, analyser et partager des données issues d'une variété d'acteurs publics et privés. Ces données sont utilisées pour attribuer des notes aux individus, entreprises et institutions en fonction de leur conformité aux lois nationales et aux normes morales promues par le Parti (Sel, 2019).

24 L'objectif affiché du SCS est d'instaurer une « société de haute confiance » en renforçant l'intégrité dans les affaires gouvernementales, commerciales et sociales, ainsi que la crédibilité judiciaire (Chen, Lin et Liu, 2018). Ce système ambitionne également de combler les lacunes dans l'application des lois et de résoudre les problèmes liés à la distorsion des données (Von Blomberg, 2020). Les comportements jugés « dignes de confiance » sont récompensés par des incitations économiques ou administratives tandis que ceux considérés comme « indignes » entraînent des sanctions allant jusqu'à l'exclusion sociale ou économique (Cheung et Chen, 2024). Les institutions financières utilisent désormais les données générées par le SCS pour ajuster les taux d'intérêt ou refuser des services aux individus ou aux personnes morales jugés « non fiables » (*ibid.*).

25 Ce système comprend ainsi deux facettes : un appareil normatif encourageant les « bons » agents et la moralité sociale et économique ; et un appareil disciplinaire punissant les comportements « déviants » et « indignes de confiance » (Zhang, 2020). L'ambition du SCS est de mettre en place une constellation de mécanismes automatisés de sanctions combinées, où les personnes physiques et morales figurant sur les listes noires (*trust-breaking*) sont soumises à des restrictions multiples sans procédure indépendante. Ces sanctions peuvent inclure l'interdiction de voyager, des contraintes administratives, économiques ou sociales, et même des impacts sur les membres de la famille des individus concernés (Cheung et Chen, 2024).

26 Ce vaste réseau repose sur quatre mécanismes principaux : la collecte massive de données comportementales via un réseau institutionnel complexe ; le partage d'informations entre différentes plateformes centralisées telles que *Credit China* ; un système de labellisation permettant d'attribuer des statuts tels que « fiable » ou « non fiable » ; et enfin un mécanisme coordonné de sanctions appliquées par plusieurs agences gouvernementales pour maximiser leur effet dissuasif (Liang *et al.*, 2018). À travers ces fonctions interdépendantes, le SCS incarne une transition vers un modèle de gouvernance où la *datafication* devient l'instrument principal du contrôle social.

27 L'ambition officielle de Xi Jinping, initiateur du projet, est de mettre en place un modèle de gouvernance basé sur la quantification des comportements humains collectifs et individuels. Il s'agit de construire une société guidée par les données (*data-driven society*), où les comportements humains sont constamment surveillés par l'État (Liang *et al.*., 2018). Les données collectées sont utilisées pour créer une identité numérique (*data self*) qui tend à dominer l'identité biologique (*bio-self*), renforçant ainsi la dépendance des individus et des entreprises envers l'État (Cheung et Chen, 2024 ; Drinhausen et Brussee, 2021). La notion de *data self* est centrale dans ce modèle, l'identité numérique des individus et des personnes morales devenant déterminante pour les opportunités offertes ou les contraintes qui s'imposent dans la vie réelle.

28 Notons toutefois qu'il est important de relativiser le discours officiel chinois, l'analyse de ces systèmes révélant une réalité assez éloignée d'une parfaite numérisation de l'ensemble de la société, instrumentée par de puissants outils numériques. Contrairement à certaines perceptions occidentales, le système chinois de crédit social reste partiellement numérisé et repose encore largement sur des enquêtes humaines et des décisions locales. Cela laisse place à des disparités dans l'application des sanctions entre les niveaux local et central (Drinhausen et Brussee, 2021). De plus, les entreprises restent les principales cibles du système, tandis que la notation individuelle est encore marginale et souvent volontaire (*ibid.*).

SCE : un système aux fondements idéologiques hybrides

29 Le système de crédit écologique élargit les fonctions du système de crédit social pour répondre aux exigences de la civilisation écologique numérique. Alors que le SCS se concentre principalement sur la quantification et l'évaluation des interactions humaines dans les sphères sociale et économique, le SCE intègre également les interactions entre l'humain et son environnement naturel.

30 Sa conception s'appuie sur une hybridation entre des mécanismes généralement identifiés comme néolibéraux, tels que l'évaluation numérique et l'incitation par le marché, des outils hérités de la période soviétique et maoïste, comme le contrôle centralisé du Parti-État, et des discours civilisateurs glorifiant l'héritage culturel chinois. Plutôt que d'introduire une rupture philosophique ou un basculement idéologique, les discours relatifs à la civilisation écologique et numérique et au Système de crédit écologique s'appuient sur une synthèse pragmatique de différentes idéologies politiques. On retrouve d'ailleurs, dans les productions intellectuelles chinoises sur le SCE, plusieurs références à Friedrich Hayek (1960). Ce dernier est mobilisé pour sa vision d'une gestion rationnelle par le marché des enjeux environnementaux, où l'intégration du crédit écologique dans les mécanismes financiers repose sur une logique incitative visant à encourager des comportements écovertueux. Garret Hardin (1968) est également fréquemment cité pour sa conception de la tragédie des biens communs. Il est mobilisé afin de justifier la nécessité d'une régulation stricte des écosystèmes naturels pour prévenir leur surexploitation, ce qui conduit à préconiser l'articulation entre des mécanismes de marché (la privatisation étant présentée comme plus efficace que la gestion par les communs pour protéger les espaces naturels) et des régulations étatiques autoritaires, appuyées sur des outils numériques permettant de contrôler les usages (Fang, 2022). Ces références cohabitent avec celles sur le socialisme aux caractéristiques chinoises et sur le confucianisme.

31 Ainsi, la civilisation écologique et numérique du PCC et les systèmes de gouvernance associés sont emblématiques de ce que Ngai-Ling Sum décrit comme un « mode autoritaire de régime ordolibéral-socialiste » (Sum, 2019). En Chine, la marchandisation et la forte intervention de l'État vont de pair : le marché joue un rôle clé dans l'allocation des ressources, mais reste étroitement contrôlé par l'appareil étatique. Contrairement au « laissez-faire » prôné par l'école de Chicago, l'ordolibéralisme chinois préconise une intervention étatique forte pour structurer la société selon les logiques du marché. Ce modèle favorise une organisation sociale centrée sur

la croissance du PIB où individualisme, concurrence et innovation sont encouragés par un environnement normatif façonné par l'État.

32 Ce syncrétisme idéologique trouve sa cohérence dans le recours généralisée à la quantification socioécologique comme outil clé pour structurer les interactions entre l'État, le marché, les citoyens et la nature dans un cadre autoritaire. À cet égard, les *Critical Data Studies* offrent une grille de lecture intéressante pour bien comprendre la façon dont le SCE est mobilisé par le PCC pour instrumenter son pouvoir ordo-libéral au nom de la civilisation écologique et numérique. Cette littérature met en évidence la façon dont les données, loin d'être neutres, sont produites, interprétées et utilisées pour structurer les relations de pouvoir au sein des États modernes. Comme le souligne Scott (1999), la quête de lisibilité étatique - c'est-à-dire la capacité de l'État à rendre ses sujets et ses ressources visibles et contrôlables - est une caractéristique historique des projets modernes de gouvernance (Foucault, 2007 ; 1977). Dans cette logique, la mise en données des comportements humains devient un levier central pour gouverner par les nombres (Supiot, 2015). Comme le montrent Espeland et Vannebo (2007), la statistique - née comme une « science de l'État » (Hacking, 1990) - ne se limite pas à décrire la réalité sociale : elle contribue activement à la produire en classant, hiérarchisant et orientant les pratiques. Le SCE s'inscrit pleinement dans cette dynamique : il transforme les performances sociales et environnementales des agents en données mesurables, permettant à l'Parti-État de surveiller, évaluer et orienter leurs comportements pour les rendre conformes à son projet de civilisation écologique.

33 En prétendant mobiliser des infrastructures numériques sophistiquées pour instrumenter les comportements des acteurs économiques et sociaux, le déploiement du SCE reflète non seulement l'ambition du PCC d'asseoir son contrôle autoritaire sur l'ensemble de la société, mais également les tensions inhérentes à ce modèle hybridant un contrôle étatique centralisé avec des mécanismes de marché valorisant la compétition et l'esprit d'entreprise. Comme le montrent Bourdieu (2018) et Loveman (2005), la manière dont l'État collecte, traite et met en forme les données pour représenter la réalité sociale porte une forte charge symbolique. Ce travail de représentation ne se contente pas d'organiser la société, mais contribue également à définir qui a accès aux ressources publiques et aux opportunités sociales (Fourcade, 2021 ; Johns, 2021). Dans cette perspective, la quantification de la fiabilité écologique peut donc être interprétée comme une nouvelle dimension du contrôle social, offrant un levier puissant pour récompenser ou punir certains acteurs sociaux en fonction d'une norme socialement acceptable (la protection de l'environnement), mais dont la définition est totalement verrouillée par l'appareil idéologique du Parti.

34 Ainsi, le recours aux *Critical Data Studies* permet d'éclairer deux dimensions essentielles du SCE : d'une part, son rôle dans la production d'une société lisible et gouvernable par le biais des données ; d'autre part, son inscription dans un projet plus large visant à redéfinir les rapports entre économie, société et écologie dans une perspective civilisationnelle. Le SCE illustre bien comment le PCC utilise la *datafication* non seulement comme un outil technique, mais aussi comme un instrument idéologique pour légitimer son autorité tout en façonnant un modèle unique de gouvernance environnementale. Il s'agit à présent, pour en évaluer l'efficacité réelle, d'examiner de plus près les mécanismes de notation, de sanction et de récompense implémentés dans ces systèmes, tout en interrogeant les logiques sous-jacentes à cette quantification : quels comportements sont valorisés ou sanctionnés ? Comment ces processus participent-ils au renforcement des structures de pouvoir existantes ?

La *datafication* au coeur d'une réforme morale de la société

35 Pour cette analyse, nous avons exclusivement utilisé des données secondaires accessibles en ligne sur le web chinois. Ces données ont été collectées à partir de moteurs de recherche chinois et des sites web officiels de

structures gouvernementales. Les sources principales incluent des rapports officiels, des lignes directrices en matière de politiques publiques, ainsi que des textes techniques et réglementaires explicitant le fonctionnement SCE et ses sous-systèmes, publiés par diverses agences nationales et provinciales impliquées dans sa mise en oeuvre.

36 Bien que l'approche méthodologique repose principalement sur une analyse qualitative approfondie, nous avons également collecté des données quantitatives provenant de plateformes officielles, notamment dans la province du Zhejiang. Ces données consistent principalement en des listes de classement d'entreprises, consultables en ligne, et qu'il s'agit de récupérer pour effectuer des comptages et analyser la distribution des notations dans la population. En complément, des informations ont été extraites du site officiel d'Alibaba, acteur privé pionnier dans le développement de systèmes de crédit écologique. En raison des contraintes géographiques et des restrictions d'accès à certains interlocuteurs chinois, aucune donnée primaire n'a été recueillie via des entretiens ou d'autres méthodes directes.

Le crédit écologique des entreprises

37 Le système de crédit environnementale des entreprises (SCEE) prend la forme d'un système national hiérarchisé et centralisé - le *Cadre national sur l'évaluation du crédit environnemental des entreprises* (MEE, 2014) -, qui reste néanmoins très hétérogène tant par le format des données recueillies que par les critères analysés. Il comprend un mouvement ascendant, traversant les différentes échelles administratives depuis les organisations locales jusqu'à l'État central, et qui assure la captation, principalement en auto-déclaration, la vérification et la complétion des données. Un mouvement inverse, assure le pilotage du système, tant dans la définition des objectifs et des critères, que dans leur contrôle opérationnel, avec un pilotage multi-échelle du système. À cette hiérarchisation territoriale est associée une multiplicité de systèmes territoriaux, respectant des lignes directrices nationales, déclinées régionalement, voire à l'échelle d'une agglomération.

- 2 En effet, si le référentiel expose dans le détail la méthode de construction de la notation, la rép (...)

38 Cette multiplicité n'est pas contradictoire avec l'ambition d'un système totalement centralisé, et semble au contraire jouer un rôle dans le dessein global. En effet, la littérature technique (*ibid.*) sur le SCEE témoigne d'une volonté d'innover par l'expérimentation (China Business Network, 2024) afin de favoriser l'évolution rapide des systèmes de notation vers des formes stables et ayant fait leurs preuves sur le terrain. Le caractère multi-échelle et territorialisé de ce système de sont des facteurs puissants de variabilité contrôlée. Ils peuvent donc permettre une sélectivité progressive des critères les plus efficaces et les plus robustes au moment de la numérisation et de l'agrégation. Par ailleurs, l'analyse de la méthodologie des dispositifs de notation montre que le système global est justement conçu de manière à regrouper, à faire coexister, voire à faire converger des méthodes, des proxys et des mesures fortement hétérogènes 2 .

39 Au-delà de cette nature expérimentale, la variabilité des systèmes est aussi le marqueur de fortes disparités. C'est à l'échelon régional que sont identifiés et définis les principaux indicateurs prenant en compte les caractéristiques physiques, démographiques et économiques. Cette deuxième variabilité semble acceptée par l'administration centrale, le système étant partiellement tributaire de ces disparités du fait de la définition des proxys en fonction de caractéristiques locales : la présence d'une industrie imposante ou d'une agriculture extensive, l'ancienneté et le niveau de transformation de l'outil de production, changeant, de fait, la typologie même des mesures qui peuvent être établies, et donc une partie des résultats.

40 Enfin, une troisième variabilité concerne les techniques, modes de collecte et niveaux d'intégration numérique des territoires. Il y a une corrélation assez évidente entre le niveau de sophistication des systèmes territoriaux et leur puissance économique. Mais on peut supposer aussi que, derrière l'appropriation plus ou moins élevée du projet d'ensemble, se cachent des niveaux de criticalité ou des enjeux politiques disparates, y incluant notamment la diligence plus ou moins affirmée des cadres locaux eu égard à un projet désigné comme particulièrement stratégique au plus haut niveau de l'État. Le projet d'une administration numérique qui permettrait de gommer les disparités en mettant tous les citoyens et toutes les organisations à égalité semble donc pour l'instant buter sur les mêmes inégalités que dans le monde réel.

41 La province du Zhejiang est désignée par les autorités centrales comme le principal laboratoire d'innovation de Chine (Wang, 2019). De plus, son système de crédit écologique est actuellement le plus sophistiqué et le plus opérationnel, ce qui en fait un excellent candidat pour notre étude de cas. La notation prend la forme d'une échelle de points à partir de laquelle on déduit un rang. Un référentiel d'évaluation liste les critères thématiques auxquels correspondent un nombre maximal de points pouvant être attribués en fonction du niveau de réalisation du critère. Chaque critère comprend un certain nombre d'indicateurs qui vont permettre d'enlever ou ajouter des points. Les indicateurs peuvent être associés à des proxys ou des mesures empiriques dont l'objectivité est précisée dans un cahier des charges technique. Pour chaque critère, on va trouver une gamme de niveaux d'atteinte permettant de se représenter la note de l'entreprise sur ce critère, indépendamment des modalités d'évaluation empiriques. Ainsi, le *Zhejiang Enterprise Environmental Credit Evaluation Management Measures* pourra par exemple annoncer que l'entreprise respecte les attentes réglementaires, est exemplaire, ou n'est pas conforme aux attentes réglementaires sur le critère analysé (MEE, 2014).

42 En cumulant les différents critères, qui ont chacun un poids différent, on arrive à une note sur 1 000, qui permet de classer les entreprises. Le classement comporte deux niveaux d'excellence, deux niveaux d'insuffisance et un niveau médian. L'idée étant que les niveaux d'excellence ouvrent l'accès à des dispositifs d'encouragement, de promotion et de facilitation afin d'inciter les entreprises à respecter les critères. En particulier, les entreprises classées dans le plus haut niveau auront une priorité dans l'accès au crédit et à l'investissement, aux licences et brevets, ainsi qu'à tout un ensemble de dispositifs pour assurer leur promotion et leur réputation. Tandis que les entreprises classées dans les niveaux d'insuffisance seront limitées sur ces ressources, voire totalement exclues, notamment concernant les marchés publics (MEE, 2014).

43 Le simple fait de limiter l'accès au crédit est déjà une sanction dans la mesure où une entreprise a besoin de financer le cycle de trésorerie, sans compter des investissements éventuels pour développer ses marchés. On peut donc aisément imaginer que, dès le niveau médian, l'activité économique de la plupart des entreprises soit déjà soumise à des contraintes importantes.

44 Concernant le niveau le plus bas, il est difficile de savoir si les entreprises sont explicitement poussées au dépôt de bilan, le croisement des données avec le registre des entreprises n'étant pas facilité. Mais le référentiel mentionne explicitement le fait que les non-conformités ayant déclassé une entreprise dans les niveaux inférieurs doivent être corrigées dans l'année si l'entreprise veut espérer un reclassement positif. Mais dans le cas contraire, il va de soi que l'absence d'outils de trésorerie au-delà d'un an, même avec un modèle économique robuste, signe quasiment l'arrêt de toute activité ou la dégradation rapide de l'outil productif.

45 On ne connaît pas bien les conditions réelles d'application de ces mesures, mais le référentiel mentionne explicitement une gradation importante en fonction des infractions qui pourrait laisser penser que seules les infractions répétées ou extrêmes, c'est-à-dire mettant en danger la sécurité des personnes ou dégradant l'environnement sur des échelles importantes, sont susceptibles d'entraîner l'ajout de l'entreprise sur une liste noire. Pour les autres infractions, le référentiel montre au contraire une relative « tolérance » pour récupérer un

niveau correct à condition de démontrer la transparence des déclarations et la diligence à corriger les erreurs ou payer les contraventions. Cette réversibilité reste néanmoins à l'interprétation des organismes de contrôle et de pilotage ainsi que, en principe, de la société civile (médias, organisations non gouvernementales, population).

Un modèle en rupture avec la vision occidentale de l'impact environnemental

46 La particularité de ce système de crédit environnemental des entreprises réside aussi dans la manière dont sont produites et administrées les données. S'il s'inspire ouvertement des systèmes de pointage financier existant en Europe et aux États-Unis, on peut aussi le comparer, au moins du fait des dimensions analysées, aux initiatives européennes d'évaluation de l'impact social et environnemental des entreprises.

47 Le pointage financier est en général interne aux institutions bancaires, les clients sont évalués, mais sans avoir un accès libre à leur note. Les référentiels de calcul ne sont pas transparents et les algorithmes ne sont pas ouverts (Bücker *et al.*, 2022). Par ailleurs, l'accès aux données n'est pas une pratique développée, malgré l'existence du Règlement général de protection des données (RGPD) qui institue un droit d'accès (Union européenne, 2016). Si l'accès aux données des transactions constitue déjà une source d'information dérogatoire au respect de la vie privée, l'étendue des données qui sont ou peuvent être croisées grâce au méga données par les organismes de pointage financier reste inconnue (Berg *et al.*, 2020).

48 À l'opposé, les systèmes d'évaluation de la responsabilité sociétale des entreprises sont renseignés volontairement par celles-ci. Des standards d'évaluation ont été développés, fonctionnant souvent comme des labels, qui permettent aux entreprises d'assurer une forme de « transparence » et de comparabilité de leur démarche d'amélioration sociale et environnementale (Stamm, 2021). Néanmoins, ces démarches sont souvent sectorielles ou affinitaires, et de nombreuses entreprises choisissent de concevoir elles-mêmes leur modèle d'évaluation. Enfin, la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), modèle européen unifié de publication d'informations sur la durabilité, n'est pour l'instant obligatoire que pour les grandes entreprises.

49 En comparaison, le SCEE chinois combine des mécanismes volontaires et obligatoires. Comme l'indiquent les documents-cadres nationaux, les évaluations sont ouvertes et transparentes. Certaines typologies d'entreprises (notamment les industries lourdes) sont tenues de participer à l'évaluation, tandis que les autres sont encouragées à s'y soumettre de manière volontaire (MEE, 2014).

50 Les méthodes de pointage sont publiques, et les entreprises, ainsi que toutes leurs parties prenantes, ont accès aux notes finales des sites audités (MEE, 2014). De plus, les données sont partagées par toute la chaîne hiérarchique du SCEE. Elles peuvent être agrégées pour former des tableaux de bord à différentes échelles territoriales. On est donc dans un modèle de partage de la donnée stratégique qui emprunte à dessein plusieurs des caractéristiques techniques des systèmes occidentaux, tout en évitant leur opacité ou leur relativité apparente pour en faire un argument d'objectivité et donc d'« adoptabilité ».

51 Dans un tel système, l'enjeu de la sincérité des données est central. Le référentiel prévoit donc des contrôles aléatoires sur échantillonnage ainsi qu'un système d'audits qui sont réalisés par des organismes tiers accrédités et soumis au SCEE. Les tailles d'échantillon sont définies pour chaque rang, avec des dimensions d'autant plus importantes que la notation est basse. Plus les entreprises ont une note élevée, moins les contrôles sont fréquents, et inversement. Il faut noter que le fait de moins contrôler les entreprises ayant une notation élevée est un avantage de plus offert aux meilleurs niveaux de notation, avantage qui peut paraître incohérent avec l'objectif de lutte contre l'insincérité des déclarations et qui peut engendrer une reproduction des inégalités entre acteurs.

52 L'analyse de la structure du calcul du SCEE du Zhejiang révèle que divers types de critères sont regroupés sous les catégories « social » et « écologique » (MEE, 2014). Les critères dits « environnementaux » regroupent la protection écologique dans l'utilisation des ressources, dans la sélection des sites industriels et dans le développement et la construction. Ils incluent également les différentes catégories de pollution : pollution de l'air, de l'eau, déchets solides, gestion des eaux usées, déchets dangereux, pollution sonore... Ces différentes dimensions environnementales ne sont pas quantifiées en tant que telles, leur évaluation n'est pas construite comme une variable dans un modèle productif écosystémique. Elles sont analysées uniquement sous l'angle du respect ou non des objectifs réglementaires, nationaux et régionaux, en fonction de la filière ou de la production. En somme, les critères écologiques mesurent le respect des normes fixées par l'État, plutôt que la compatibilité du modèle économique avec des objectifs de protection de l'environnement. Un deuxième groupe de critères dits « sociaux » porte sur le rapport à la société civile, exigeant une bonne réputation médiatique et l'absence de pétitions ou de plaintes citoyennes. Ces critères établissent un contrôle exercé par les médias et la population qui semble contradictoire avec le rôle limité accordé aux médias et à la parole citoyenne. Trois autres critères concernent la gestion de l'information sur la pollution et les processus de production, qui doivent être gérés de manière transparente et fiable. Ces critères ne font pas référence à la responsabilité sociale des entreprises, mais au contrôle social des externalités négatives environnementales : ils évaluent la transparence des données transmises au système vu comme un outil de contrôle pour et par la société, garanti par l'État. Le critère social repose donc sur la confiance de la société dans l'appareil de production et sur la préservation de l'ordre public.

53 Ainsi, l'État central, avec ce système de contrôle généralisé des comportements, dispose d'un réseau d'acteurs économiques prêts à adapter leur production et leur impact en fonction des injonctions politiques, et à fournir des données en temps réel permettant aux pouvoirs publics de piloter la « réponse » écologique. Une telle approche évalue les politiques publiques uniquement du point de vue de la réponse sociale aux injonctions publiques, plutôt qu'en fonction de l'effet attendu sur l'environnement. Nous sommes donc bien face à une vision autoritaire et verticale des politiques écologiques. Toutefois, le SCEE pris comme système d'évaluation peut sembler relativement « neutre » du point de vue de la structure sociopolitique nécessaire à son fonctionnement. Même s'il est présenté comme un outil visant à moderniser l'économie socialiste de marché en Chine, sa conception et l'accent mis sur la transparence écologique peuvent avoir pour effet de le rendre apparemment compatible avec les économies libérales de marché.

54 Le SCEE semble donc avoir une double vocation, comme outil visant à piloter les politiques écologiques en Chine, et comme « format » exportable à l'international, adaptable à différents contextes politiques tout en diffusant une vision chinoise de l'écologie politique.

Une efficacité relative révélatrice d'une double fonction opérative-transformative

55 On peut s'interroger sur l'efficacité du modèle de gouvernance informationnelle autoritaire, souvent perçu comme un exemple de capitalisme de surveillance dirigé par l'État (Huang et Tsai, 2022), où l'information joue un rôle central pour maintenir une vision descendante de l'écologie. La surproduction de données sur les performances environnementales peut créer une illusion de contrôle (Huang, 2020). Ces dernières années, les données environnementales publiées par le Parti-État ont mis en avant les progrès remarquables de la Chine en matière de protection de l'environnement et de réduction des émissions de CO₂ (FMPRC, 2022). Cependant, ces publications officielles doivent toujours être appréhendées avec prudence. La production des données environnementales reste strictement contrôlée par l'État qui sélectionne, en définitive, quelles informations peuvent être divulguées et quels indicateurs doivent être utilisés pour surveiller la pollution (Sun et Huang, 2021 ; Yu et Yan, 2020). De plus, malgré les efforts de Xi Jinping pour lutter contre la corruption et renforcer le contrôle de l'information, la falsification des données et les pratiques de corruption demeurent importantes, notamment

aux échelons locaux (Huang, 2020). Il est donc impossible de conclure à un impact environnemental positif du système de crédit écologique, notamment lorsqu'on regarde de plus près le système de crédit environnemental des entreprises. En outre, bien que les discours officiels affirment une volonté d'un développement vert plus qualitatif, la priorité centrale du Parti reste la croissance économique et la relance de la demande intérieure comme l'affirme le dernier plan quinquennal chinois (2026-2030). Dans ce contexte, la protection de l'environnement ne saurait entraver les objectifs de relance économique portés par les autorités chinoises (Huang, 2021).

• 3 À l'occasion de cet article, nous avons effectué une évaluation plus récente sur la même plateforme (...)

56 Il en ressort que les différents outils de contrôle déployés dans le cadre du système de crédit écologique servent avant tout le discours du PCC. Ainsi, les données publiques « démontrent » l'excellence des entreprises en matière de conformité environnementale. En analysant dans le détail les chiffres du système régional de crédit environnemental des entreprises au Zhejiang, on découvre que plus de 90 % des sites industriels contrôlés entre janvier et février 2021 3 étaient conformes à la grande majorité des indicateurs utilisés dans le système d'évaluation. Ces chiffres varient légèrement chaque année, mais restent valides en 2025, malgré l'apparente rigueur du système de notation. Cette notation globalement très positive semble incohérente avec les nombreux rapports publiés par des organisations internationales (Wateratrisk, Greenpeace, etc.), dont il est intéressant de noter qu'ils datent tous d'avant 2017 et qu'il est depuis difficile de trouver des données indépendantes actualisées (Greenpeace, 2014 ; Hu, 2017). Un rapide aperçu des autres provinces semble indiquer la même répartition des niveaux de conformité. On peut interpréter ce résultat soit comme l'indice d'une forme de tolérance des institutions locales à l'égard de chiffres manipulés voire falsifiés, soit comme le résultat de normes insuffisantes à limiter la pollution et la destruction des écosystèmes. On peut également émettre l'hypothèse que l'aspect fortement composite des critères d'évaluation engendre une déperdition de l'efficacité des outils de mesure et donc de leurs effets sur les transformations comportementales.

57 Il n'en reste pas moins que le nombre d'entreprises effectivement sanctionnées par ce système reste très limité, et l'autoritarisme vert (Gilley, 2012) paraît relativement complaisant avec les industriels qui contribuent le plus à la puissance économique du pays.

58 Au-delà des questions d'efficacité et d'efficience du système de crédit écologique et des sous-systèmes associés comme le système de crédit environnemental des entreprises, se pose donc la question du rôle qu'ils jouent dans le projet global de Civilisation Écologique et Numérique. On constate notamment que la dépolitisation des enjeux écologiques à travers les mécanismes de *pointage* prend tout son sens dans les projets de finance verte que la Chine entend promouvoir. La Banque Populaire de Chine, le Ministère de l'Écologie et de l'Environnement, l'administration d'État de la Supervision Financière et la Commission de Régulation des Valeurs Mobilières de Chine élaborent progressivement une doctrine visant à renforcer la finance verte comme levier de la transition écologique. Cette doctrine anticipe notamment l'intégration des performances des acteurs économiques en matière de réduction du carbone, de diminution de la pollution et de croissance verte dans les critères d'octroi de prêts, de calcul des quotas et de fixation des taux d'intérêt (China Business Network, 2024).

59 Plusieurs défis opérationnels sont identifiés par ces acteurs, qui attestent tout à la fois des ambitions de co-intégration du système financier à la politique environnementale, et d'une immaturité technique de l'infrastructure de crédit écologique à ce stade.

60 C'est d'abord un enjeu de conceptualisation des constantes socio-environnementales et de leur mesure. Ainsi, l'absence de normes unifiées pour évaluer les comportements écologiques complique la quantification des contributions environnementales. La pénurie de compétences spécialisées oppose également un frein sérieux,

notamment pour la financiarisation des variables écologiques et l'ingénierie des mesures d'impact. D'autant plus que l'évaluation porte aussi sur des « comportements écologiques » et non uniquement sur des mesures physiques, ce qui accentue la complexité de la démarche (China Business Network, 2024).

61 C'est ensuite un enjeu de modélisation systémique des organisations et des flux sensibles au contexte. Toute la gamme des technologies est évidemment convoquée, des méga données à l'Internet des objets, en passant l'IA. Pourtant, au-delà de la technologie, c'est la source même de la quantification qui présente un véritable défi : complexité des externalités à mesurer, contextes physiques de prélèvement et de transformation des ressources naturelles, grandes étapes des processus industriels, jonctions entre acteurs clés des filières... Autrement dit, tous les « lieux » du système productif où peuvent arriver des erreurs, des fraudes, des fuites et des impacts non maîtrisés.

62 Pour les acteurs du système financier chinois, la financiarisation des impacts environnementaux des activités humaines reste donc un objectif qui nécessite d'importants investissements matériels et immatériels pour arriver à pleine maturité. Ce constat ne fait que renforcer l'hypothèse selon laquelle le système de crédit écologique n'est pas une fin en soi, mais constitue un dispositif de transition vers la civilisation écologique et numérique. Actuellement en phase d'initialisation, le SCE semble surtout destiné à instaurer un régime de data-surveillance, tout en travaillant l'acculturation des acteurs, les boucles de renforcement et l'acceptabilité sociale du système. Dans une phase ultérieure, une fois que les freins de conceptualisation et de modélisation seraient levés, il ne resterait plus qu'à déployer massivement l'exploitation opérationnelle des données et des formats de *datafication* adaptés à de très nombreux contextes de mesure sociale et environnementale.

Vers un crédit écologique des citoyens

63 Si pour l'instant, le système de crédit écologique concerne principalement les entreprises, l'État teste aussi des systèmes de notation pour évaluer les comportements des citoyens (Fang, 2022). Une fois de plus, la province du Zhejiang est à la pointe de l'expérimentation à Lishui, ville-pilote de la construction d'une civilisation écologique en Chine (Wang, 2019), et zone de démonstration nationale pour la mise en place d'un « système de crédit social de haute qualité » intégrant l'écologie dans l'évaluation de l'intégrité sociétale des individus (Suzhou.gov.cn, 2021). Dans cette optique, les autorités locales ont publié une liste des comportements écologiques positifs et négatifs servant de base à la mise en place d'un système local de crédit écologique des citoyens (Lishui City, 2020). Cette liste comprend une série de critères à partir desquels peut être évalué le caractère plus ou moins écologique du mode de vie des individus (déplacements, consommation, déchets, économies d'énergie, etc.), mais aussi de la culture locale (bien-être public, sacrifice civilisé, funérailles vertes, etc.) (*ibid.*).

64 Dans sa mise en application, ce système s'appuie sur plusieurs sources de données. Par exemple, pour les résidents de Lishui, la note personnelle résulte d'un calcul combinant à parts égales la note de crédit social provincial (géré à l'échelle du Zhejiang) et la note de crédit écologique attribuée au niveau municipal. Le dispositif repose sur une plateforme d'information, qui centralise et met à jour en temps réel les données collectées par les différentes administrations locales. Le suivi et la gestion du processus relèvent du bureau municipal du crédit, qui évalue les comportements écologiques des individus à partir des informations enregistrées sur cette plateforme (Lishui credit, lishui.gov.cn).

65 Chaque résident permanent de la ville se voit ainsi attribuer une note correspondant à l'un des cinq grades définis : AAA et AA pour les excellents profils, A pour les comportements jugés satisfaisants, B pour un niveau moyen et C pour les profils présentant des manquements. Les valeurs sont ajustées en fonction de la distribution

des résultats dans la population, et un mécanisme garantit la cohérence des calculs entre l'échelle municipale et l'échelle régionale. Par ailleurs, certaines administrations publiques et organisations autorisées par la loi peuvent accéder à ces notes, tandis que la consultation par des tiers est soumise à l'obtention du consentement préalable de la personne concernée.

66 En fonction du grade obtenu, les citoyens peuvent obtenir des récompenses : trajet gratuit, prêt sans dépôt dans une bibliothèque publique, accès facilité aux services de soins aux personnes âgées, bon d'achat pour des produits de luxe importés, bons pour des vacances dans des lieux réputés... Ces récompenses s'inscrivent parfaitement dans la ligne idéologique du système de crédit écologique qui vise à mettre en place des « mécanismes d'incitation orientés vers le marché » pour forger des modes de vie écologiques (Fang, 2022). Il est important de noter que ce système de crédit individuel ne prévoit pour l'instant aucune sanction pour grades inférieurs, il est présenté comme purement incitatif et reposant sur le volontariat des habitants (Suzhou.gov.cn, 2021).

67 En parallèle du système développé par l'État, Alibaba - une société chinoise cotée en bourse - a déployé plusieurs applications pour évaluer les comportements écologiques des individus. En 2016, Ant Financial, filiale d'Alibaba, a lancé *Ant Forest*, une application pour renforcer la conscience écologique des utilisateurs, grâce à une approche gamifiée de l'engagement individuel en faveur de la durabilité (Alibaba Foundation, 2018). Les utilisateurs reçoivent des points s'ils font des choix de vie à faible émission de carbone comme se déplacer en transports en commun, ne pas utiliser de vaisselle jetable, acheter des vêtements de seconde main, etc. Avec ces points, ils peuvent faire pousser des « arbres virtuels », qui seront ensuite convertis en arbres réels plantés dans les territoires sujets à la désertification. Plus d'une centaine de marques ont rejoint *Ant Forest* pour y créer leur propre forêt virtuelle, y compris des multinationales occidentales, telles que Starbucks, Timberland ou Estée Lauder (Business Wire, 2021). En 2019, *Ant Forest* reçoit même le prix « champion de la Terre », une des plus hautes distinctions environnementales des Nations Unies, pour ses actions incitatives favorisant les écogestes au sein de la population chinoise (UNEP, 2019).

68 Plus récemment, en 2022, Alibaba a introduit un nouveau dispositif de gestion des émissions baptisé « *Carbon Account* », conçu pour promouvoir l'écoresponsabilité parmi les utilisateurs de ses plateformes de commerce en ligne, principalement au moyen de bons de réduction (Azila, 2022). Le principe est similaire à *Ant Forest*, les utilisateurs gagnent des points lorsqu'ils adoptent des comportements sobres en carbone, qu'ils peuvent convertir en bons d'achat. Les participants sont également invités à publier des preuves visuelles de leurs « gestes d'éco-guerrier », en téléchargeant des vidéos d'eux en train d'éteindre la lumière quand ils quittent une pièce par exemple (*ibid.*). Par le biais de ce projet, Alibaba prétend contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de neutralité carbone à l'horizon 2060, en ciblant une réduction de 1,5 gigatonne d'émissions au sein de son écosystème numérique d'ici 2035 (Yu, 2022). Selon Yang Lingye, directrice de la stratégie et des opérations environnementales, sociales et de gouvernance d'Alibaba, la finalité du programme consiste à sensibiliser les consommateurs aux comportements à faible empreinte carbone et à encourager l'adoption de choix écologiques dans les pratiques quotidiennes (*ibid.*). D'autres acteurs majeurs du secteur numérique chinois, tels que JD.com et Meituan, ont mis en œuvre des initiatives similaires, témoignant de l'engouement des acteurs privés chinois du numérique pour ce type de systèmes.

69 Ces différents systèmes privés de notation verte tendent à individualiser la responsabilité écologique sans remettre en cause ni le consumérisme encouragé par Alibaba ni les structures de production liées à sa plateforme de e-commerce. Les fournisseurs stimulent leurs ventes en affichant l'empreinte carbone de leurs produits, tandis que les clients peuvent consommer davantage s'ils démontrent leur écoresponsabilité selon les critères définis par Alibaba. Ces dispositifs permettent à l'entreprise de produire des statistiques de réduction carbone présentées comme objectives et neutres, censées attester de sa contribution aux objectifs nationaux de réduction des émissions. Toutefois, cette contribution reste largement discutable en l'absence de contrôle démocratique sur

les méthodes de calcul de l'empreinte carbone des fournisseurs.

Conclusion

70 Comme évoqué précédemment, le SCE a pour objectif d'évaluer et de noter « l'intégrité écologique » des entreprises, des citoyens et des agents publics, en s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs quantifiés reflétant le degré de conformité de leurs comportements aux objectifs environnementaux définis par l'État (Monjon et René, 2021). Ce dispositif repose sur une logique d'incitation et de dissuasion : il s'agit, d'une part, de récompenser les pratiques jugées vertueuses sur le plan environnemental, et d'autre part, de pénaliser les comportements considérés comme nuisibles, notamment en restreignant l'accès des acteurs sanctionnés à certaines opportunités économiques et sociales (Fang, 2022). À travers ce système, les autorités chinoises cherchent à généraliser le principe d'écoconditionnalité de l'action publique à l'ensemble de la société, inscrivant ainsi cette démarche dans le cadre plus large de la CEN en conformité avec la pensée de Xi Jinping.

71 Le pouvoir central déploie ainsi une stratégie écologique à plusieurs dimensions. Il rationalise et encadre les pratiques des administrations et des entreprises dans une optique de modernisation de la gouvernance environnementale (Li et Lang, 2010 ; Wang, 2019). Il met en place un outil de pilotage des comportements individuels, en transformant la « fiabilité écologique » en enjeu économique (et donc en enjeu de distinction sociale). Il projette à l'international une image de puissance verte, à même de relever les défis de son temps, tant sur le plan intérieur qu'au sein de la « communauté de destin » qu'elle appelle de ses vœux à l'international (Hansen, 2018 ; Heurtebise, 2023).

72 Tel un « art d'administrer à distance » (Rose, 1990), le SCE s'efforce de gouverner les conduites et d'amener les acteurs à se réguler en internalisant les normes et les valeurs promues par le régime. En ce sens, les fondements idéologiques du SCE doivent être appréhendés en tenant compte des spécificités du contexte politique et culturel chinois. Au-delà de l'impératif de modernisation écologique et de recherche d'efficacité, la construction de la CEN permet d'aborder sous un angle nouveau le rapport entre État, individu, marché et nature. Elle s'inscrit dans une conception holiste du monde articulée autour du nexus « pouvoir, savoir et nature », et se déploie à partir d'une ingénierie incrémentale dont l'objectif est d'amener la société à s'adapter aux impératifs de l'État.

73 Cependant, si la dimension morale et incitative de la rhétorique mérite d'être soulignée, c'est la dimension du contrôle qui doit retenir ici l'attention. Cette dernière confère au SCE un caractère propre, qui la distingue des autres types de démarches incitatives. L'ambition d'influencer, voire de contraindre, le citoyen et les entreprises à adopter un comportement vertueux et à rejeter ce qui ne l'est pas, se traduit dans la pratique par un volontarisme politique omniprésent qui ne peut se comprendre qu'en s'intéressant aux sources intellectuelles mobilisées dans ce processus.

74 L'analyse des fondements conceptuels du système permet ainsi de mettre en évidence des références théoriques hétérogènes, dont l'articulation permet de saisir les spécificités de la pensée chinoise en matière de gouvernance écologique, tout en sortant de la dialectique Orient/Occident :

•

D'abord, une lecture renouvelée de Franz Hayek, qui conduit à confier au marché la double fonction de régulateur de l'action humaine et de révélateur de « bonnes » pratiques. Le couplage entre notations et système de bonus-malus incite dès lors les agents économiques à intégrer, dans leurs actions, les objectifs de l'État en

matière de protection de l'environnement (Fang, 2022).

•

Ensuite, une relecture assumée de Garrett Hardin, qui tend à justifier un encadrement renforcé des ressources communes pour éviter leur surexploitation. L'expérimentation du crédit écologique s'appuie sur une théorie renouvelée du contrôle de l'usage des ressources, où les technologies numériques, adossées à des mécanismes de marché, permettent d'évaluer et d'orienter les conduites des agents pour assurer une gestion soutenable des écosystèmes (*ibid.*).

75 On peut ainsi voir se dessiner une certaine cohérence idéologique avec les références à la « dictature souveraine » de Carl Schmitt (1921), convoquée dans les textes doctrinaires du PCC qui visent à légitimer un régime où totalitarisme, ordre constitutionnel et dispositif juridique sont pleinement subordonnés au pouvoir politique. Comme le souligne Harvey (2021), malgré la revendication d'une filiation marxiste-socialiste, les références à Mao, Lénine ou Marx sont désormais marginales dans le discours idéologique du Parti sous Xi Jinping, au profit de lectures et d'allusions plus fréquentes à Carl Schmitt.

76 En articulant de manière systémique des instruments économiques, des dispositifs technologiques, des outils idéologiques et une ambition de contrôle social, le SCE s'inscrit dans une vision du monde qui dépasse largement la simple sphère environnementale. La question se pose dès lors de savoir si ce dispositif relève avant tout d'un autoritarisme qui intègre l'écologie ou d'une réelle écologie autoritaire. En déléguant à des systèmes la tâche de déterminer quels sont les comportements écocompatibles, assiste-t-on à l'émergence d'une nouvelle écologie politique, ou à l'adaptation du totalitarisme au contexte de stress écosystémique ? La *datafication* des comportements n'opère-t-elle pas une distinction entre « amis » et « ennemis » de la civilisation écologique numérique, et donc de l'État ? Deux questions qui font de la CEN un projet politique dont l'analyse et l'observation seront capitales dans les décennies à venir.

Bibliographie

ALBERT Eleanor et Beina XU (2016), « China's environmental crisis », *Council on Foreign Relations*, 18, <https://www.cfr.org/backgrounders/chinas-environmental-crisis>, page consultée le 23 novembre 2025.

BAIDU (2023), « Digital ecological civilization », *Baidu Encyclopedia*, <https://baike.baidu.com/item/%E6%95%B0%E5%AD%97%E7%94%9F%E6%80%81%E6%96%87%E6%98%8E/62954608#reference-2>, page consultée le 23 novembre 2025.

BERG Tobias, Valentin BURG, Ana GOMBOVIĆ et Manju PURI (2020), « On the rise of FinTechs: Credit scoring using digital footprints », *The Review of Financial Studies*, 33(7), p. 2845-2897.

BOURDIEU Pierre (2018), *On the State: Lectures at the Collège de France*, 1989-1992, Hoboken, John Wiley & Sons.

BÜCKER Michael, Gero SZEPANNEK, Alicja GOSIEWSKA et Przemysław BIECEK (2022), « Transparency, auditability, and explainability of machine learning models in credit scoring », *Journal of the Operational Research Society*, 73 (1), p. 70-90.

BUCKLEY Lila (2021), Engaging with China's ecological civilisation, rapport de la Green Economy Coalition, février.

BUSINESS WIRE (2021), « Over 600 Million People Planted More Than 326 Million Trees via Alipay Ant Forest in Five Years », *Business Wire* , 25 août, <https://www.businesswire.com/news/home/20210825005340/en/Over-600-Million-People-Planted-More-Than-326-Million-Trees-via-Alipay-Ant-Forest-in-Five-Years> , page consultée le 23 novembre 2025.

CHEN Yu-Jie, Ching-Fu LIN et Han-Wei LIU (2018), « " Rule of Trust": The Power and perils of China's social credit megaproject », *Columbia Journal of Asian Law* , 32(1), p. 1-36, DOI : <https://doi.org/10.7916/CJAL.V32I1.3369> .

CHEUNG Anne S. et Yongxi CHEN (2022) « From datafication to data state: Making sense of China's social credit system and its implications », *Law & Social Inquiry* , 47 (4), p. 1137-1171.

CHINA BUSINESS NETWORK (2024), « Ecological credit enters the policy toolbox to determine the " gold content" with " green content" », *Sina* , octobre, <https://finance.sina.com.cn/money/smj/2024-10-19/doc-inctpeuc7629712.shtml> , page consultée le 23 novembre 2025.

CRÉDIT SUZHOU (2021), « Lishui Zhejiang: Fully launching the " Ecological Credit" brand », *Crédit Suzhou*, Septembre, <https://credit.suzhou.gov.cn/news/show/377033.html> .

CREEMERS Rogier (2018), « China's social credit system: An Evolving practice of control », *SSRN Electronic Journal* , Janvier, DOI : <https://doi.org/10.2139/ssrn.3175792> .

DESROSIÈRES Alain et Sandrine KOTT (2005), « Quantifier », *Genèses* , 1, p. 2-3.

DRINHAUSEN Katja et Vincent BRUSSEE (2021), « China's social credit system in 2021: From fragmentation towards integration », *Merics China Monitor* , 3 mars, p. 1-23 .

ESPELAND Wendy Nelson et Berit Irene VANNEBO (2007), « Accountability, quantification, and law » , *Annual Review of Law and Social Science* , 3(1), p. 21-43.

FANG Xue (2022), « What contribution can the construction of the social credit system make to the dual carbon goal » , *Social Credit System* , République populaire de Chine, Août, <https://credit.sc.gov.cn/xysc/index.shtml> , page consultée le 23 novembre 2025.

FANG Xue (2023), « The ecological credit system is a new starting point for the harmonious coexistence of " man and nature" », *Baijiahao* , décembre, <https://baijiahao.baidu.com/s?id=1784515371312700887=spider&for=pc> , page consultée le 23 novembre 2025.

FANG Xue, Gao GUILIN, Hou JIARU, Tan BOPING, Chen HAISONG, Liu MINGMING ... Chen WEIXIAN (2023), *The Construction of the Ecological Credit System by Many Experts* , Sichuan, Credit China Sichuan.

FENG Hu (2017), « Rivers Flow in Me: Reflections From Zhejiang », *CWR* , 17 octobre,

<https://www.chinawaterrisk.org/opinions/rivers-flow-in-me-reflections-from-zhejiang/> , page consultée le 23 novembre 2025.

FOUCAULT Michel (2007/1977) , *Security, Territory, Population: Lectures at the Collège de France, 1977-78* , New York, Springer.

FOUCAULT Michel (2025/1972), *La société punitive. Cours au Collège de France (1972-1973)* , Paris, Seuil.

FOURCADE Marion (2021), « Ordinal citizenship » , *British Journal of Sociology* , 72(2), p. 152-173.

FOURCADE Marion et Kieran HEALY (2013), « Classification situations: Life-chances in the neoliberal era » , *Accounting, Organizations and Society* , 38(8), p. 559-572.

FU Diana et Greg DISTELHORST (2018), « Grassroots Participation and Repression under Hu Jintao and Xi Jinping » , *The China Journal* , 79, p. 100-122, DOI : <https://doi.org/10.1086/694299> .

GAFFRIC Gwennaël et Jean-Yves HEURTEBISE (2013), « L'écologie, Confucius et la démocratie » , *Écologie et politique* , 47(2), p. 51-61.

GAO Guilin (2024), « Research on the credit supervision system of the whole chain and the whole life cycle » , *The Construction of the Ecological Credit System, Interpreted by Many Experts* , <https://www.163.com/dy/article/JJOCKGD5053257CG.html> , page consultée le 23 novembre 2025.

GEALL Sean (2017), « Access to Environmental Information in China: Transparency, participation and the role of media » , *Routledge Handbook of Environmental Policy in China* , Londres, Routledge, p. 248-262.

GEALL Sam et Adrian ELY (2018), « Narratives and pathways towards an ecological civilization in contemporary China » , *The China Quarterly* , 236(décembre), p. 1175-1196.

GILLEY Bruce (2012), « Authoritarian environmentalism and China's response to climate change » , *Environmental Politics* , 21(2), p. 287-307.

GORON Coraline (2018), « Civilisation écologique et limites politiques du concept chinois de développement durable » , *Perspectives chinoises* , 4, p. 41-55.

GORON Coraline et Gillian BOLSOVER (2020), « Engagement or control? The impact of the Chinese environmental protection bureaus' burgeoning online presence in local environmental governance » , *Journal of Environmental Planning and Management* , 63(1), p. 87-108, DOI : <https://doi.org/10.1080/09640568.2019.1628716> .

GOURDON Julien, Stéphanie MONJON et Sandra PONCET, « Trade policy and industrial policy in China: What motivates public authorities to apply restrictions on exports? » , *China Economic Review* , 40(septembre), DOI : <https://doi.org/10.1016/j.chieco.2016.06.004> .

GRAMSCI Antonio (1971/1929-1935), *Selections from the Prison Notebooks* , Londres, Lawrence & Wishart.

GREENPEACE (2014), « Un gâchis monstrueux : la pollution toxique de l'eau en Chine », *Greenpeace* , <https://www.greenpeace.org/international/story/6846/a-monstrous-mess-toxic-water-pollution-in-china/> , page consultée le 23 novembre 2025.

HACKING Ian (1990), *The Taming of Chance* , Cambridge, Cambridge University Press.

HAMMER Ben (2017), « Confucian thought and China's moral crisis », *International Communication of Chinese Culture* , 4(4), https://www.researchgate.net/publication/329117529_Confucian_Thought_and_China%27s_Moral_Crisis , page consultée le 7 mars 2023.

HANSEN Mette Halskov, Hongtao LI et Rune SVARVERUD (2018), « Ecological civilization: Interpreting the Chinese past, projecting the global future », *Global Environmental Change* , 53, p. 195-203.

HARDIN Garret, (1968), *Tragedy of the Commons*.

HARVEY Tom (2021), *Xi Jinping, Carl Schmitt and China's New Era* , Oxford, Oxford House Research.

HAYEK Friedrich (1960), *The Constitution of Liberty*.

HEINZEKEHR Justin (2020), « Ecological civilization: The Political rhetoric of " Marxism with Chinese Characteristics" » , *Non-Human Nature in World Politics: Theory and Practice* , 27 août, p. 163-177.

HEURTEBISE Jean-Yves (2023), « Green orientalism, brown occidentalism and chinese ecological civilization: Deconstructing the culturalization of the anthropocene to nurture transcultural environmentalism », *Asian Studies* , 11 (2), p. 119-148.

HUANG Di et Xu LUO (2024), « Accélérer la construction d'une civilisation écologique numérique verte et intelligente », Résultat intermédiaire du projet Jeunes Chercheurs (n°21CKS034) *Recherche sur les caractéristiques de la « nature populaire » de la pensée de Xi Jinping sur la civilisation écologique et son mécanisme de mise en oeuvre* , Fondation Nationale des Sciences Sociales de Chine, <http://www.xinhuanet.com/politics/20230703/812f33fcded5485a83d471e3b1d741da/c.html> , page consultée le 23 novembre 2025.

HUANG Jingyang et Kellee S. TSAI (2022), « Securing authoritarian capitalism in the digital age: The Political economy of surveillance in China », *The China Journal*, 88, DOI : <https://doi.org/10.1086/720144> .

HUANG Yanzhong (2020), *Toxic Politics: China's Environmental Health Crisis and its Challenge to the Chinese State* , Cambridge, Cambridge University Press.

HUANG Yanzhong (2021), « Environmental Challenges of China's Recovery After COVID-19 », *Time* , 2 february, <https://time.com/5935138/chinas-environment-economic-recovery/> , page consultée le 8 mars 2023.

JOHNS Fleur (2021), « Governance by data », *Annual Review of Law and Social Science* , 17, p. 53-71.

KER Michelle et Kate LOGAN (2014), « New environmental law targets China's local officials », *China Dialogue* , 28 avril, <https://chinadialogue.net/en/pollution/6939-new-environmental-law-targets-china-s-local-officials/> , page consultée le 7 mars 2023.

KOSTKA Genia, Xuehua ZHANG et Kyoung SHIN (2019), « Information, technology, and digitalization in China's environmental governance », 63(1), p. 1-13, DOI : <https://doi.org/10.1080/09640568.2019.1681386> .

LASCOURMES Pierre et Patrick LE GALÈS (2018), « Institutions, normes et instruments de l'action publique », dans *Sociologie de l'action publique* , Paris, Armand Colin, p. 84-102.

LI Vic et Graeme LANG (2010), « China's " green GDP" experiment and the struggle for ecological modernisation », *Journal of Contemporary Asia* , 40 (1), p. 44-62.

LI Yifei et Judith SHAPIRO (2020), *China Goes Green: Coercive Environmentalism for a Troubled Planet* , Cambridge, Polity Press.

LISHUI CITY (2020), Lishui Ecological Credit Behavior Positive and Negative List, Trial ZJKC02-2020-0003, https://zjcmpublic.oss-cn-hangzhou-zwynet-d01-a.internet.cloud.zj.gov.cn/jcms_files/jcms1/web3657/site/attach/0/fa370ef441f4476ba5c67d4db10300f4.pdf , page consultée le 23 novembre 2025.

LO Kevin (2020), « Ecological civilization, authoritarian environmentalism, and the eco-politics of extractive governance in China », *The Extractive Industries and Society* , 7 (3), p. 1029-1035.

LOVEMAN Mara (2005), « The modern state and the primitive accumulation of symbolic power », *American Journal of Sociology* , 110(6), p. 1651-1683.

MARQUIS Christipher, Jianjun ZHANG et Yanhua ZHOU (2011), « Regulatory uncertainty and corporate responses to environmental protection in China », *California Management Review* , 54 (1), p. 39-63.

MARINELLI Maurizio (2018), « How to build a " Beautiful China" in the anthropocene. The Political discourse and the intellectual debate on ecological civilization », *Journal of Chinese Political Science* , 23(3), p. 365-386.

MINISTÈRE CHINOIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRE (2021), Les évolutions sur les émissions de CO 2 en Chine, Chine, https://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/topics_665678/2030kcxzfzyc/202109/P020211019152754484797.pdf , page consultée le 23 novembre 2025.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2014), Cadre national sur l'évaluation du crédit environnemental des entreprises, République populaire de Chine, <https://www.mee.gov.cn/gkml/hbb/bwj/201401/W020140102498719710099.pdf> , page consultée le 23 novembre 2025.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2014b), Corporate Environmental Credit Evaluation Measures, République Populaire de Chine, <https://www.mee.gov.cn/gkml/hbb/bwj/201401/W020140102498719710099.pdf> , page consultée le 23 novembre 2025.

MONJON Stéphanie et Sandra PONCET (2018), *La transition écologique en Chine. Mirage ou « virage vert » ?*, Paris, Éditions Rue d'Ulm.

MONJON Stéphanie et Élodie RENÉ (2024), « La civilisation écologique en Chine, entre outil de contrôle domestique et projet de rayonnement mondial », *Revue Internationale et Stratégique*, 135, p. 203-215.

MONJON Stéphanie et Léa BOUDINET (2021), « The state of China's environment: What has changed in the past few years? », *Groupe d'études géopolitique*, septmebre, p. 128-133, <https://geopolitique.eu/en/articles/the-state-of-chinas-environment-what-has-changed-in-the-past-few-years/>, page consultée le 8 mars 2023.

MONJON Stéphanie and Élodie RENÉ (2021), « The new tools of environmental governance in China: Top down control and environmental credit », *Green - Groupe d'Étude Géopolitique*, <https://geopolitique.eu/en/articles/the-new-tools-of-environmental-governance-in-china-top-down-control-and-environmental-credit/>, page consultée le 23 novembre 2025.

MOUTON Gauthier (2022), « L' " Airpocalypse" en Chine : manifestations de la crise climatique et de la dépendance énergétique au charbon », *À propos*, 2, p. 68.

OFFICE OF THE CENTRAL CYBERSPACE COMMISSION (2023), « Building a green and smart digital ecological civilization (commentator's observation) », *Accelerating the Construction of Digital China*, 6(avril), https://www.cac.gov.cn/2023-04/17/c_1683374705642157.htm, page consultée le 23 novembre 2025.

RENÉ Élodie (2019), « La civilisation écologique contrôlée par le numérique en Chine », *Multitudes*, 76(3), p. 86-93

ROSE Nikolas (1990), *Governing the Soul: The Shaping of the Private Self*, Londres, Taylor & Frances/Routledge.

SCHMITT Carl (1921), *Die Diktatur. Von den Anfängen des modernen Souveränitätsgedankens bis zum proletarischen Klassenkampf* (La dictature. Des débuts de la pensée moderne de la souveraineté jusqu'à la lutte de classe prolétarienne), Berlin, Duncker & Humblot.

SCOTT James C. (1998), *Seeing Like a State*, New Haven, Yale University Press, <https://yalebooks.yale.edu/book/9780300078152/seeing-like-a-state/>, page consultée le 5 mars 2023.

SEL Pierre (2019), « Chine : Comprendre le système de crédit social », *Revue Esprit*, octobre, <https://esprit.presse.fr/article/pierre-sel/chine-comprendre-le-systeme-de-credit-social-42317>, page consultée le 7 mars 2023.

SHI Zhiyuan et Chi JING (2024), « Promouvoir la modernisation chinoise par une civilisation écologique numérique », *Baidu*, <https://baijiahao.baidu.com/s?id=1788838250498613476=spider&for=pc>, page consultée le 20 novembre 2025.

STAMM Christopher (2021), « Les standards RSE dans une approche néo-institutionnelle », Working Paper, Montréal, Université de Montréal, DOI : 10.13140/RG.2.2.19443.22560 .

SULLIVAN Lawrence R. (2023), « Tackling the environment: Xi Jinping and the pursuit of a "beautiful China" », *Journal of Environmental Assessment Policy and Management* , 25 (1), DOI : <https://doi.org/10.1142/S1464333223500059> .

SUM Ngai-Ling (2019), « Ordoliberal authoritarian governance in China since 1978: World market, performance legitimacy, and biosovereign ordering », *South Atlantic Quarterly* , 118(2), p. 381-400.

SUN Yu et HUANG Vincent Guangsheng (2021), « Embedded data activism: the institutionalization of a grassroots environmental data initiative in China », *Chinese Journal of Communication* , 15(1), p. 115-137, DOI : <https://doi.org/10.1080/17544750.2021.1963997> .

SUPIOT Alain (2015), *La gouvernance par les nombres* , Paris, Fayard.

UNION EUROPÉENNE (2016), Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0679> , page consultée le 23 novembre 2025.

UNITED NATIONS (2019), « Chinese initiative ant forest wins un champions of the earth award », United Nations Environment Program, <https://www.unep.org/news-and-stories/press-release/chinese-initiative-ant-forest-wins-un-champions-earth-award> , page consultée le 23 novembre 2025.

WANG Alex L. *et al.* (2018), « Explaining environmental information disclosure in China », *Ecology Law Quarterly* , 44(4), DOI : <https://doi.org/10.15779/Z386688J63> .

WANG Evelyn Li (2023), « A beacon of hope for a troubled Earth? A critical analysis of China's authoritarian approach to constructing "ecological civilization" », *Asia Pacific Journal of Environmental Law* , 26 (1), p. 108-131.

WANG Ran (2019), « Experience and inspirations from the building of a beautiful Zhejiang », dans *Chinese Dream and Practice in Zhejiang - Ecology* , New York, Springer, p. 265-289.

WANG Xiaorui (2019), « The national ecological accounting and auditing scheme as an instrument of institutional reform in China: A discourse analysis », *Journal of Business Ethics* , 154 (3), p. 587-603.

WANG Zhihe, Zanmei CUI, Wenxi ZHANG et Qing TANG (2022), « Organic Marxism in China: The challenges and their origins », *Balkan Journal of Philosophy* , 14(1), p. 23-34, DOI : <https://doi.org/10.5840/BJP20221414> .

WESTMAN Linda et Ping HUANG (2022), « Ecological civilisation: A historical perspective on environmental policy narratives in China », *International Quarterly for Asian Studies (IQAS)* , 53 (2), p. 181-206.

WU Karen (2023), « A brief analysis of the application of ecological credit in financial assistance in realizing the value of ecological products », *Central University of Finance and Economics-Bank of Beijing Dual Carbon and Finance Research Center* , <https://m.163.com/dy/article/HSSH98DU05199DKK.html> , page consultée le 23 novembre 2025.

XINHUA (2023), « Growing public participation in " carbon inclusion" empowers China's green development » , *China Daily* , 18 juillet, <https://global.chinadaily.com.cn/a/202307/18/WS64b65138a31035260b8171a0.html> , page consultée le 23 novembre 2025.

YU Ivy (2022), « Alibaba Launches Carbon Ledger to Drive Eco-friendly Consumer Behavior » , *Alizila* , 8 août, <https://www.alizila.com/alibaba-launches-carbon-ledger-to-drive-eco-friendly-consumer-behavior/> , page consultée le 23 novembre 2025.

YU Sun et Wenjie YAN (2020), « The power of data from the global south: Environmental civic tech and data activism in China » , *Journal of Communication* , 14, <https://ijoc.org/index.php/ijoc/article/view/13440> , page consultée le 8 mars 2023.

ZENG Jing, Chung-hong CHAN et King-wa FU (2017), « How social media construct " truth" around crisis events: Weibo's rumor management strategies after the 2015 Tianjin blasts » , *Policy & Internet* , 9(3), p. 297-320, DOI : <https://doi.org/10.1002/POI3.155> .

ZHANG Chenchen (2020), « Governing (through) trustworthiness: technologies of power and subjectification in China's social credit system » , *Critical Asian Studies* , 52(4), p. 565-588, DOI : <https://doi.org/10.1080/14672715.2020.1822194> .

ZHANG Lei, Arthur PJ MOL et Guizhen HE (2016), « Transparency and information disclosure in China's environmental governance » , *Current Opinion in Environmental Sustainability* , 18, p. 17-24, DOI : <https://doi.org/10.1016/J.COSUST.2015.03.009> .

ZHOU Di (2020), « China's environmental vertical management reform: An effective and sustainable way forward or trouble in itself? » , *Laws* , 9(4), p. 25, DOI : <https://doi.org/10.3390/LAWS9040025> .

Haut de page

Notes

1 Xue Fang est secrétaire général adjoint de la Beijing Credit Society, chercheur au Centre de recherche sur la législation du crédit et l'évaluation du crédit de l'Université normale de la capitale.

2 En effet, si le référentiel expose dans le détail la méthode de construction de la notation, la répartition des points et le type de critères à prendre en compte pour chaque composante, il ne fixe pas le mode de calcul des indicateurs. L'intégration d'un critère peut donc autant ressortir d'une évaluation matérielle directe, que d'une méthode formelle à partir d'une mesure.

3 À l'occasion de cet article, nous avons effectué une évaluation plus récente sur la même plateforme (par sondage, en comptant le nombre d'occurrences de chaque niveau de classification), et les résultats sont cohérents avec ceux obtenus en 2021.

Pour citer cet article

Référence électronique

Élodie René et Samuel Tronçon , « La gouvernance de la « civilisation écologique » en Chine » , *Communication* [En ligne], Vol. 42/2 | 2025, mis en ligne le , consulté le 11 décembre 2025 . URL : <http://journals.openedition.org/communication/21760>